

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 216

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 4 BIS A**

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« dose de rappel »,

les mots :

« troisième dose ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le vaccin anti-covid n'étant pas un vaccin traditionnel et le dit "rappel" s'effectuant à quelques mois seulement des premières injections, il semble préférable d'inscrire le terme de "troisième dose" que de "dose de rappel".